

L'an deux mil douze, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un juin deux mil douze s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, FERRAZZI Clotilde, LEBOISSELIER Jean, MARTIN Rémi, BEAUTIER Antonia, DOURNEL Monique, DUBOST Yves-Marie, EUSTACHE Gilbert, FICHET Isabelle, GIROUX Philippe, HAMEL Karine, MOUCHEL Jean-Marie, VISTE Christian, BAHIER Patrice.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : FERRAZZI Clotilde

Monsieur le Maire renouvelle ses condoléances à Yves-Marie DUBOST pour le décès de sa mère, Henriette DUBOST ainsi qu'à Christian VISTE pour le décès de sa mère, Jacqueline VISTE.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter 2 sujets à l'ordre du jour concernant :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe
- La nomination de 2 personnes pour l'ouverture des plis de l'appel d'offre du bourg

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

L'Adjoint délégué informe que la clôture du passage vers l'atelier a dû être réalisée en urgence, le futur acquéreur de la maison de Mme LABBE souhaitant que celle-ci soit réalisée avant signature de l'acte de vente.

Les Clôtures du Cotentin ont été retenues et ont réalisé ces travaux la semaine dernière pour un montant de 2 632.33 €.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de payer cette facture en investissement. Cela permettra de récupérer la TVA. Les crédits étaient prévus en fonctionnement. Pour cela, il faut procéder à la modification du budget suivante :

Art. 61522 (entretien des bâtiments)	- 3 000.00 €
Art. 023 (virement en investissement)	+ 3 000.00 €
Art. 021 (virement du fonctionnement)	+ 3 000.00 €
Art.21318 (bâtiments publics)	+ 3 000.00 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **SUBVENTION RENTREE SCOLAIRE AU COLLEGE**

Comme chaque année, le Collège Le Ferronay sollicite une subvention pour les élève de Virandeville scolarisés dans son établissement en 2012-2013 afin d'aider à financer l'achat des fournitures scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier la subvention était de 11 € par élève et propose de reconduire cette somme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la subvention de 11 € par élève scolarisé au collège Le Ferronay et domicilié à Virandeville pour l'année scolaire 2012-2013.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des procédures d'avancement de grade, un agent peut bénéficier d'une promotion. Ainsi, il propose de créer un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les fonctions de ce poste seront l'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne émet un avis favorable à la création de ce poste.

### **NOMINATION DE DEUX MEMBRES POUR L'OUVERTURE DES PLIS DE L'AMENAGEMENT DU BOURG**

A la demande de M. LEMOINE de la DIT, il y a lieu de nommer 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) qui participeront aux travaux de la commission d'appel d'offres du Conseil Général pour l'aménagement du bourg de Virandeville.

Le Conseil Municipal désigne Yves HENRY, titulaire et Bernard GIROUX, suppléant.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **1. Bourg**

➤ L'Adjoint délégué informe que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour les travaux d'aménagement du bourg. En effet, sont éligibles à ce fonds les dépenses liées à l'accès aux commerces et le stationnement de proximité.

Considérant que les travaux d'aménagement du bourg de Virandeville consistent principalement à la mise aux normes des trottoirs et à la création de zones spécifiques de stationnement afin d'aménager des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite

Considérant que les tranches 1 et 2 de ce projet concernent directement l'accessibilité de 6 commerces du bourg (épicerie, restaurant, boulangerie, pharmacie, salon de coiffure et boucherie)

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du FISAC ;

➤ Lors de la dernière réunion de la commission bourg, il a été décidé de retirer l'emplacement de stationnement réservé au bus devant l'école. Un zébrage sera prévu sur la chaussée, avec l'accord de la DIT. En effet, en agglomération, les bus peuvent s'arrêter sur la voie publique le temps de faire monter et descendre les enfants. Des barrières de sécurité seront posées afin que le passage vers l'entrée de l'école reste toujours libre. Cette solution a été retenue afin de gagner 7 emplacements de stationnement pour les véhicules.

Un autre emplacement a pu également être ajouté devant la boucherie.

➤ Concernant l'effacement du réseau téléphonique, il avait été dit que ces travaux n'étaient pas à la charge de la commune. Le réseau sera passé dans la même tranchée qu'EDF. Toutefois, après renseignements, il s'avère qu'il faudra de ce fait une tranchée plus profonde ou plus large. Cette surprofondeur ou surlargeur sera à la charge de la commune, soit environ 8 000.00 € pour les tranches 1 et 2.

➤ Concernant l'éclairage public, les câbles sont usagés. Il faut donc les changer, également à la charge de la commune. Ces câbles pourront être passés dans la même tranchée que le réseau de 20 000 volts.

➤ D'autre part, l'Adjoint délégué souhaite une réflexion quant aux travaux qui pourraient intervenir après l'aménagement du bourg. Il serait peut-être souhaitable de faire comme le Conseil Général, à savoir, interdire tous travaux de tranchées sur les trottoirs neufs pendant une durée de 5 ans. Il faudrait en informer les propriétaires dès maintenant afin qu'ils exécutent leurs éventuels travaux avant fin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'autorisera pas de travaux sur les trottoirs après leur réfection et ce pour une durée de 5 ans, sauf cas de force majeure.

## **2. Urbanisme**

Monsieur le Maire informe que le permis d'aménager pour la zone artisanale du Café Cochon a été signé le 05 juillet dernier.

L'Adjoint délégué donne pour information toutes les demandes d'urbanisme reçues en mairie.

D'autre part, l'Adjoint délégué souhaite donner des explications concernant l'attribution par la CCDD du nombre de nouveaux logements à venir pour les 20 prochaines années, en l'occurrence, 4 maisons par an pour la commune de Virandeville. Certains conseillers s'étonnent de ce chiffre qui semble faible par rapport aux communes voisines.

Le SCOT autorise la construction de 63 ha pour 1067 maisons (soit 650 m<sup>2</sup> par maison en moyenne) sur le territoire de la CCDD pour les 20 prochaines années.

Lors de la réalisation du prochain PLU qui devra être mise en route en 2014, le SCOT accordera 4 ha constructibles pour la commune de Virandeville, ceci représente 60 maisons. Il sera toujours possible de renégocier les objectifs lors d'une révision.

Toutefois, il est précisé que ces chiffres n'entreront en vigueur qu'à partir de la signature du nouveau PLU. En attendant, rien n'empêche de délivrer autant de permis de construire que possible sur le POS actuel.

## **3. Remerciements subventions**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Association Française des Sclérosés En Plaque, de l'Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche, d'ADEVA et de la Prévention Routière pour la subvention qu'elles ont reçue de la mairie de Virandeville.

## **4. Abris bus**

L'Adjoint délégué a fait la tournée des abris bus avec Monsieur PAULHAN de la DIT. Des aménagements sont à prévoir aux arrêts de bus de Baudretot (pris en charge à 100 % par le Conseil Général), de la Vallée et du Moulin. Concernant l'arrêt des Taillis, tout dépendra du sens dans lequel le bus passera.

## **5. Scolaire**

L'Adjoint délégué donne les effectifs prévus pour la prochaine rentrée :

Maternelle : 25 élèves (dont 2 de moins de 2 ans non pris en compte par l'académie)

GS – CP : 17 élèves. CE1 –CE2 : 21 élèves, CM1 – CM2 : 14 élèves.

Soit un total de 75 élèves comptabilisés par l'inspection académique.

La diminution importante des effectifs risque de mener à la fermeture d'une classe lors de la rentrée 2013.

**6. Voirie**

L'Adjoint délégué informe que les buses prévues à Baudretot ont été posées ainsi qu'au Plavé.

**7. Terrain d'activités**

Un Conseiller Municipal demande de retendre les filets de protection le long de la propriété de Mme SALLEY.

La séance est levée à 20 h 50